Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **Natudiet Sàrl soit pour elle . Khan HOANG VAN, associé gérant**, Rue de Cornavin 3-5, **1201 Genève**
2. **Commandement de payer N°:** 14 860901 W
3. Créancier: CIEPP Caisse Inter-Entr. de Prévoyance Prof., Rue de Saint-Jean 67, 1201 Genève
4. **Remarques:** Créance: Selon commination de faillite
   Capital: CHF 1260.50 (CHF 1587.30 moins acompte de CHF 326.80) plus frais
   Cause de l'obligation: Facture du 10.06.14
   N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débiteur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveillance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

   Office des poursuites Genève
   1211 Genève 8

02284095